

LE BILINGUISME

LE REFUS DES PRÉPOSÉS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE DE MONTRÉAL DE PARLER DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion en conformité de l'article 43 du Règlement. J'estime qu'elle devrait remporter l'appui unanime de tous les députés surtout de ceux du parti ministériel qui ont continuellement exprimé leur désir sincère de voir appliquer les dispositions de la loi sur les langues officielles.

C'est pourquoi, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. MacKenzie), je propose:

Étant donné que certains bureaux de la Commission d'assurance-chômage à Montréal et notamment celui qui dessert le nord-est de la ville, au 7510 de la rue Viau, refusent de parler dans les deux langues officielles aux personnes réclamant des prestations et au public en général, que la Chambre demande que le gouvernement intervienne pour faire appliquer les dispositions de la loi sur les langues officielles qui demande que les services soient assurés dans les deux langues et que ceux qui refusent de servir le public dans les deux langues fassent immédiatement l'objet de sanctions disciplinaires à la suite de cette infraction.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Comme celle-ci est présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Les libéraux ont dit non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut être mise en délibération maintenant.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES PRODUCTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente et très importante.

Étant donné que les producteurs agricoles doivent faire face à des prix devenus insoutenables en ce qui a trait aux coûts de production, tel le foin, par exemple, dont le prix sans précédent a atteint \$100 la tonne, étant donné que le ministère de l'Agriculture semble dépassé par la gravité de la situation actuelle et ne présente aucune solution à court terme pour éviter les faillites et l'exode massif dont nous sommes témoins tous les jours, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre puisse discuter maintenant du problème grave de notre agriculture canadienne afin d'apporter des correctifs immédiats et de fournir à nos agriculteurs l'aide urgente dont ils ont absolument besoin, y compris leur fournir toutes les informations nécessaires aux décisions et aux choix difficiles qu'ils devront faire cette année.

Chambre des communes

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE L'INSTAURATION DU REVENU ANNUEL GARANTI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion importante qui intéressera sans doute au plus haut point tous mes collègues et toute la population.

Je propose, appuyé par le député de Rimouski (M. Allard):

Que la Chambre recommande l'étude détaillée du programme de revenu minimum annuel garanti tel que préconisé par le Parti Crédit Social du Canada afin d'aider le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) à présenter aux provinces un plan de sécurité sociale plus approprié et plus adéquat.

M. l'Orateur: Je suis certain qu'il s'agit d'une suggestion bien intéressante et bien importante, mais je regrette qu'il ne s'agisse pas strictement d'une question d'urgence. Il est alors impossible de proposer la motion.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE PROLONGATION DES SÉANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, je demande, en vertu de l'article 43 du Règlement, à proposer une motion concernant une affaire urgente. Étant donné que la bonne marche des travaux de cette honorable assemblée a été presque paralysée par des discussions prolongées et parfois inutiles sur les bills à l'étude, ce qui a entraîné un retard sans précédent dans l'adoption de mesures importantes pour des millions de Canadiens, je propose, appuyé par le député de York-Ouest (M. Fleming):

Que la Chambre examine immédiatement et sérieusement l'opportunité de prolonger les travaux au-delà des heures et même des jours de séance, aussi longtemps qu'il le faudra pour mener à son terme l'étude des bills inscrits au *Feuilleton*.

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: Revenez, Reid.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Bravo!